



## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_006 – Finances - Subventions communales 2026

*Rapporteur : Jean-François BUFFET et Mme le Maire*

Après présentation des propositions des différentes commissions, **à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le tableau ci-annexé, récapitulant les subventions annuelles aux associations pour un montant total de 47 397,00 €.**

Les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget principal 2026.

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance





Annexe délibération n°2026_006 - Subventions communales 2026		
Associations	VOTE 2026	Observations
<b>SECTEUR SOCIAL LOCAL</b>		
C.C.A.S de LECOUSSE (dont subvention à ADMR - CLIC)	22 000,00 €	Subv. ADMR 5 860€ + CLIC 1 060€
Amicale des donneurs de sang - Fougères	50,00 €	
Group. Employeurs Sud Fougerais (rempl. Agriculteurs)	100,00 €	
La ligue contre le cancer Ille et Vilaine	50,00 €	
Restos du Cœur - Section Fougères	500,00 €	
Alcool Assistance La Croix d'Or - Section de Fougères	50,00 €	
<b>s/Total</b>	<b>22 750,00 €</b>	
<b>SECTEUR SPORTIF LECOUSSE</b>		
Tennis Club Lécousse	0,00 €	
Tennis de Table Fougères - Javené - Lécousse	0,00 €	
Gym Adultes et Volley	0,00 €	
Palet Lécoussois	0,00 €	
Football : Espérance de Lécousse	4 600,00 €	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 400,00 €</i>	
Gym Club enfants	4 500,00 €	
Alliance Judo Fougères-Lécousse	3 500,00 €	
U.S.L. Vélo	400,00 €	
Foulées de Lécousse	300,00 €	
<b>s/Total</b>	<b>14 700,00 €</b>	
<b>SECTEUR ANIMATION ET CULTURE - LECOUSSE</b>		
Amicale des Aînés	0,00 €	
UNC - AFN - Soldats de France	600,00 €	
Association Culturelle Lécousse (ACLé)	2 000,00 €	
<i>Fonctionnement</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>Atelier d'échecs</i>	<i>600,00 €</i>	
<i>Atelier "petits soldats"</i>	<i>320,00 €</i>	
<i>Atelier musique</i>	<i>1 080,00 €</i>	120€ x 9 enf. Lécousse - Musique
Comité de Jumelage	4 700,00 €	Barnum - Marché de Noël
Comité des Fêtes - Fête de la Saint Jean	0,00 €	
TAI CHI - Jardin Intérieur	0,00 €	
<b>s/Total</b>	<b>7 300,00 €</b>	
<b>ACTIONS ENVERS LA JEUNESSE</b>		
U.S.E.P. sport (école Montaubert Lécousse)	225,00 €	25 € x 9 classes
UGSEL sport (école Notre-Dame Lécousse)	175,00 €	25 € x 7 classes
Réseau Aides Spécialisées - Montaubert (s/forme fourm. Scol)	245,00 €	En fonction du nbre d'élèves scolarisés à Lécousse
<b>s/Total</b>	<b>645,00 €</b>	
<i>Part. aux activités sportives et culturelles ext. (6 à 18 ans) - 76 jeunes pour 2025</i>	20 € / jeune	} Selon délibération du 26 mai 2025
<i>Part. classe décou. avec verst. aux familles - 10 jeunes 2025</i>	40 € / jeune	
<i>Part. voy. collégiens &amp; lycéens avec verst. aux familles - 10 jeunes pour 2025</i>	55 € / jeune	
<i>Bourse jeune 18 - 25 ans</i>		
<b>DIVERS</b>		
Fédération Nation. des Accidentés du Travail - Fougères	40,00 €	
Prévention Routière - Rennes	30,00 €	
Société de chasse de Lécousse	250,00 €	Action ragondins
Association des Maires d'Ille-et-Vilaine	1 528,00 €	0,42 € / hbts pour 2026 avec 3 636 hbts
Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine	154,00 €	
<b>s/Total</b>	<b>2 002,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 397,00 €</b>	

Anne PERRIN,  
Maire de Lécousse







## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	17	19

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents :** Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s) :** Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance :** Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_007 – Finances - Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

*Rapporteur : Christophe DRUGEOT*

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Lécousse,

Vu le CFU 2025 de la commune de Lécousse,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Mme le Maire quitte la séance pour laisser la présidence à M. Christophe DRUGEOT, Adjoint aux Finances, pour la présentation et le vote du CFU ;

**Considérant** le CFU ci-annexé et présenté par le président de séance ;

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 035-213501505-20260305-2026\_007-DE



**A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver le compte financier unique 2025 du budget principal.**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance



## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_008 – Finances - Affectation du résultat 2025

*Rapporteur : Mme le Maire*

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 février 2026,

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2025 proposée pour le budget principal 2026 :**

**L'excédent de fonctionnement de 1 263 686.17 € :**

- 538 686.17 € en section de fonctionnement (c/ 002)
- 725 000 € en section d'investissement (c/ 1068)

**Le déficit d'investissement de 181 041.74 € est repris à la même section (c/ 001)**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance





**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2026\_008 BUDGET PRINCIPAL 2026 - AFFECTATION DU RESULTAT**

(Question inscrite à l'ordre du jour)

Le Conseil municipal affecte, selon les tableau ci-annexé, le résultat de l'exercice 2025 du :

**BUDGET PRINCIPAL 2026 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

1) A la clôture 2025 on constate :

ECRITURE REELLES ET ORDRES	mandats émis exercice 2025	titres émis exercice 2025	Résultat brut exercice 2025	Déficit reporté	Excédent reporté	Résultat cumulé de clôture 2025	Reste à réaliser investissement Dépenses	Reste à réaliser investissement Recettes	Résultat cumulé de clôture net
INVESTISSEMENT	1 446 970,97	1 112 102,87	-334 868,10		153 826,36	-181 041,74	478 664,55	98 800,00	-560 906,29
FONCTIONNEMENT	2 831 557,57	3 539 610,46	708 052,89		555 633,28	1 263 686,17			1 263 686,17
RÉSULTAT	4 278 528,54	4 651 713,33	373 184,79		709 459,64	1 082 644,43	478 664,55	98 800,00	702 779,88

2) Au budget 2026, il est proposé

c/001 : un déficit d'investissement cumulé 2025  
c/1068 : affectation partie excédent de fonctionnement en invt  
c/002 : un excédent de fonctionnement reporté

-181 041,74 €  
725 000,00 €  
538 686,17 €

1 263 686,17 €



Pour extrait conforme au registre,

Lécousse le 5 mars 2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse





## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_009 – Finances - Vote des taux d'imposition 2026

*Rapporteur : Mme le Maire*

Vu les dispositions financières et comptables du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,  
Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2026, transmis avec la convocation au Conseil municipal le 19 février 2026,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 février 2026,

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

**- de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2026 :**

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 38,55 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 41,72 %**
- **taxe d'habitation (TH) : 16,15 %**

**- de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité directe locale de la direction régionale des finances publiques (DRFIP), accompagné de la présente décision.**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance





## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_010 – Finances - Fongibilité des crédits

*Rapporteur : Mme le Maire*

Mme le maire informe les membres du Conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022\_068 du Conseil municipal en date du 01/07/2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.**

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 035-213501505-20260305-2026\_010-DE



**- de donner tous pouvoirs à Mme le maire ou à un Adjoint à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance



## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 1

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_011 – Finances - Vote du budget principal 2026

*Rapporteur : Mme le Maire*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en date du 23 janvier 2026 prenant acte du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),  
Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2026, transmis avec la convocation au Conseil municipal le 19 février 2026,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 février 2026,  
Vu la note brève et synthétique présentée en application de l'article L 2313-1 du CGCT,

**A l'unanimité (19 voix pour dont 2 pouvoirs – 0 contre – 1 abstention), le Conseil municipal adopte le budget principal de l'année 2026 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :**

- **Section de fonctionnement, à la somme de 3 900 322.21 € (avec opérations d'ordre et résultat reporté)**
- **Section d'investissement, à la somme de 1 718 406.29 € (avec opérations d'ordre, affectation du résultat et restes à réaliser 2025).**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance





## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ; Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_012 – Personnel - Etat des effectifs pour 2026

**Rapporteur** : Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 231-1 et suivants,  
Vu la délibération adoptant le budget principal pour l'année 2026,

**A l'unanimité, le Conseil municipal valide le tableau des effectifs du personnel communal présenté pour l'année 2026.**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance



Annexe délibération n°2026_012 : Etat des effectifs 2026 au 01/01/2026					
Grades	Homme	Femme	Vacant	Total	Temps travail
<b>EMPLOI PERMANENT</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché principal		1		1	35
Rédacteur	1			1	35
Adjoint administratif ppal 2ème classe A.A.T.		2		2	70
Adjoint administratif A.A.T.		2		2	70
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Adjoint animation principal 1ère classe		1		1	32
Adjoint animation principal 2ème classe	1	1		2	70
Adjoint animation		2		2	70
Adjoint animation		2		2	64
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
<u>Aux services techniques –</u>					
Technicien Territorial ppal 1ère classe	1			1	35
Agent de maîtrise principal	1			1	35
Agent de maîtrise	1			1	35
Adjoint technique principal 1ère classe	2			2	70
Adjoint technique principal 2ème classe	1			1	35
<u>Au GSM + périscolaire-</u>					
Adjoint technique principal 1ère classe		1		1	35
Adjoint technique principal 2ème classe		1		1	29,05
Adjoint technique principal 2ème classe		2		2	70
Adjoint technique		1		1	32
Adjoint technique		2		2	65,45
<u>Au Pôle Enfance - et bâtiments divers</u>					
Adjoint technique principal 1ère classe		1		1	35
Adjoint technique		1		1	35
Total agent emploi permanent	8	20	0	28	980
Total équivalent temps plein au 01/01/2026	8	19,49	0	27,36	957,5
<b>EMPLOI NON PERMANENT</b>					
Adjoint technique		1		1	max 35
Adjoint animation		1		1	max 35
Contrat Engagement Educatif ( poste animateurs alsh)		12		0	vacation

Le Maire

Anne PERRIN







## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPLOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_013 – Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Bilan d'activité et financier 2025

*Rapporteurs : Fabienne ÉON et Martine SUPLOT*

Mme Éon présente au Conseil municipal le bilan de l'accueil de loisirs pour 2025 :

Pour l'extrascolaire (petites et grandes vacances) :

- les dépenses totales se sont élevées à 174 916,23 €
- les recettes s'élevant à 90 541,31 €, le montant restant à la charge de la Commune est de 84 374,92 € (48%), après déduction des participations des familles, de la MSA et de la CAF.

Pour le périscolaire (mercredi et périscolaire du soir) :

- les dépenses totales se sont élevées à 148 520,04 €
- les recettes s'élevant à 81 305,18 €, le montant restant à la charge de la Commune est de 81 305,18 € (45%), après déduction des participations des familles, de la MSA et de la CAF.

Il y a eu 107 jours d'ouverture en 2025 (36 mercredis et 71 jours de vacances).

Le service est fréquenté par 188 familles ce qui correspond à 269 enfants accueillis.

68% des enfants accueillis sont de Lécousse.

L'année extra et périscolaire 2025 a été marquée par plusieurs temps forts éducatifs et fédérateurs :

- **Le projet Bella** avec l'animatrice Sandra et son chien pour la médiation animale.
- **Les mini-séjours à La Selle-Craonnaise**, organisés en pension complète, se sont déroulés dans d'excellentes conditions et ont constitué un moment particulièrement apprécié des enfants.
- **Une traversée de la baie du Mont-Saint-Michel**, offrant aux participants une expérience à la fois sportive, culturelle et patrimoniale.
- **Une journée inter-centre à Javené**, favorisant les échanges et la rencontre entre structures.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le **9 MARS 2026**

ID : 035-213501505-20260305-2026\_013-DE



- La période estivale s'est clôturée par un **spectacle accompagné d'une rétrospective des animations**, permettant de valoriser les projets menés et l'implication des équipes et des enfants.
- L'organisation d'un **spectacle de magie**, moment convivial et fédérateur pour les enfants.
- La période des mercredis de décembre a vu l'organisation d'une **exposition des œuvres d'art des jeunes talents**.

**A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de ce bilan pour l'année 2025.**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance





## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents :** Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
 Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPLOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s) :** Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance :** Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_014 – Relais Petite Enfance (RPE) Am Stram Gram - Bilan d'activité et financier 2025

*Rapporteurs : Fabienne ÉON et Martine SUPLOT*

Est également présenté au Conseil municipal le bilan 2025 du RPE Am Stram Gram des communes de Javené, Lécousse, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes.

- les dépenses se sont élevées à 55 940,64 €
- les recettes s'élèvent à 45 951,57 €, soit un reste à charge pour les 4 communes de 9 989,07 € (17,9%)

En 2025 :

- 46 ateliers d'éveil ont eu lieu à Lécousse
- 27 assistants maternels sont en activité sur la commune

L'année a été marquée par les temps forts suivants :

- **Spectacles** de la compagnie Enjeu Collectif, « en faim de contes ».
- **Conférence** « le développement de l'enfant, savoir le décoder pour mieux faire face aux défis » organisée à Romagné (47 participants), et animée par David Cheynel, psychopédagogue.
- Intervention d'une **musicienne** « Marizik », pour de l'éveil musical (sur le temps des ateliers d'éveil).
- Intervention d'une **kiné spécialisée** en pédiatrie, Mathilde Poulard sur le temps des ateliers d'éveil pour échanges, conseils sur les postures des enfants et adultes.
- Mise en place de **soirées** « Créa'Dine » : à destination des assistantes maternelles des 4 communes pour créer des outils professionnels.
- Rencontres avec l'Ehpad de la Chesnardière et les participants des ateliers d'éveil.

2505 2026 11

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 035-213501505-20260305-2026\_014-DE



- Soirée juridique à destination des AMA et parents employeurs pour la fin de contrat, mutualisé avec d'autres RPE du secteur.
- Mise en place d'analyse de la pratique pour les AMA, groupe de 11.

**A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de ce bilan pour l'année 2025.**

Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse

Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance





## Délibération du Conseil Municipal Séance du Jeudi 5 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	20

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PERRIN Anne, Maire de Lécousse, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 19/02/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 19/02/2026.

**Présents** : Anne PERRIN, Maire ; Hubert COUASNON, Marylène LE BERRIGAUD, Christophe DRUGEOT, Fabienne ÉON, Jean-François BUFFET, Adjoint ;  
Sylvain BAUCHER, Monique BODIN, Sylvain COTTO, Guylène DUCLOS, Sébastien ETIENNOUL, Magali FONTAINE, Nicolas FOUGERAY, Cédric HELLOUIN, Anaïs JOURDAN, Adeline OLLIVIER, Martine SUPIOT, Didier VALLÉE, Conseillers municipaux.

**Excusé(s)** : Ahmed MDINI, Claudie ROGER (pouvoir à Fabienne ÉON), Claire SALLÉ (pouvoir à Magali FONTAINE).

**Secrétaire de séance** : Nicolas FOUGERAY

### Objet de la délibération n°2026\_015 – Travaux parvis Hôtel de Ville - Devis

*Rapporteur* : Hubert COUASNON

Des travaux d'aménagement aux abords de l'Hôtel de Ville sont à réaliser, côté parking des Marches de Bretagne, avec :

- la remise en état d'une partie du parvis, situé en haut de l'escalier extérieur qui dessert le parking de la Basse Porte à l'arrière de la mairie, et qui s'est affaissé d'une dizaine de centimètres. Les travaux consistent à retirer l'ancien dallage granit, refaire la couche de forme à hauteur, et reposer le dallage existant.

**Devis de l'entreprise Aménagements extérieures Philippe Morel pour un montant de 1 630.00 € HT**

- la réfection complète de l'escalier actuellement réalisé en traverse bois et béton très dégradé. Ces travaux consistent à retirer la rampe inox, à démolir la totalité des marches pour les reconstituer en bordures P1 et béton balayé. La rampe sera remise en place à la fin du chantier.

**Devis de l'entreprise Aménagements extérieures Philippe Morel pour un montant de 3 778.00 € HT**

**A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces deux devis pour un montant total de 5 408.00 € HT.**

Les crédits nécessaires sont prévus en section d'investissement du budget principal 2026.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le - 9 MARS 2026

ID : 035-213501505-20260305-2026\_015-DE



Pour extrait conforme au registre,  
Lécousse, le 06/03/2026  
Anne PERRIN  
Maire de Lécousse



Nicolas FOUGERAY  
Secrétaire de séance